PREMIÈRE



École Saint-John Perse Enseignement secondaire privé général et technologique

FICHE D'INSCRIPTION 2022/2023 PREMIÈRE

Je soussigné(e),	
☐ Mère ☐ Père ☐ Tuteur/tu	trice
Souhaite inscrire mon enfant : Nationalité	
Nom	Prénom
Date de naissance /	Lieu de naissance
☐ En classe de PREMIÈRE GÉNÉRALE ☐] En classe de PREMIÈRE STMG
Langue vivante A	Langue vivante B
Spécialité 1 : Spécialité 2 :	Spécialité 3 :
Etablissement et classe l'an dernier ?	
\square Option facultative <i>Cinéma</i> (inclus dans les frais	de scolarité)
Comment avez-vous connu l'établissement ? \square S \square R	ite internet
Père : Nom	Prénom
Adresse	
Tél. fixe	Tél prof
Tél. portable	E-mail
Mère: Nom	Prénom
Adresse	
	Tél prof
Tél. portable	E-mail
Élève : Adresse	
Tél élève	E-mail élève
Ci-joint, un chèque d'inscription de 740€ N°	Banque :
Date ://	
Signature des parents :	Signature de l'élève :



PREMIÈRE



École Saint-John Perse Enseignement secondaire privé général et technologique

AUTORISATION RELATIVE AU DROIT À L'IMAGE

Je soussigné(e) (nom, p	orénom)	
Elève majeur(e) / Père	/ Mère : barrer la mention inutile	
Nom :	Prénom :	Âge :
	cadrement de l'école à prendre des pho vités de l'école (cours, voyages scolaire	
	photos sur le site Internet de l'établisse ement et donne mon accord pour des d ;	
□ OUI □ NON		
Α	Le/	
Signature des deux par si majeur :	ents titulaires de l'autorité parentale ou	du tuteur légal ou de l'élève

PREMIÈRE



École Saint-John Perse Enseignement secondaire privé général et technologique

FRAIS D'INSCRIPTION ET DE SCOLARITÉ

Le montant des frais d'inscription s'élève à 740 €. Ce versement n'est pas remboursable en cas d'annulation d'inscription ou de départ de l'élève en cours d'année.

FACILITES DE PAIEMENT : MENSUALITES OU TRIMESTRES				
Inscription	3 paiements trimestriels	9 paiements mensuels	Coût total	
740 €	2 070 €	690 €	6 950 €	

NB: Le renvoi temporaire ou définitif d'un élève ne constitue aucun droit à remboursement.

 Modalités de règlement de la scolarité : par prélèvement ou par chèque Paiement par prélèvement bancaire :
□ 3 prélèvements trimestriels (10 septembre 2022, 10 décembre 2022 et 10 mars 2023) <i>(2 070€)</i> ; <i>OU</i>
□ 9 prélèvements mensuels (le 10 de chaque mois de septembre 2022 à mai 2023) <i>(690€)</i> .
OU
□ 1 prélèvement annuel <i>(6 950€)</i> Dans ce cas, merci de nous adresser : - l'autorisation de prélèvement SEPA remplie et signée ; - Un RIB et IBAN.
• Paiement par chèque bancaire :
 Merci de nous adresser 3 chèques trimestriels, qui seront encaissés le 10 septembre 2022, 10 décembre 2022, 10 mars 2023 de 2 070€; OU
□ Merci de nous adresser <i>9 chèques mensuels</i> , qui seront encaissés le 10 de chaque mois, de septembre 2022 à mai 2023 inclus de <i>690€</i> .
OU .
□1 chèque annuel de <i>6 950€</i>



Ecole Saint-John Perse : 14 rue Cavallotti, 75018 Paris / Tél : 01 43 87 73 10 / sjp018@gmail.com



École Saint-John Perse Enseignement secondaire privé général et technologique

DOCUMENTS À FOURNIR IMPÉRATIVEMENT :

☐ Fiche d'inscription complétée
□ Copie de la pièce d'identité recto verso
☐ 2 photos d'identité
□ « Droit à l'image » rempli et signé
□ <i>Si paiement par prélèvement bancaire :</i> RIB et prélèvement SEPA signé
□ OU 3 chèques trimestriels
□ OU 9 chèques mensuels
☐ Photocopie de l'attestation de recensement (à partir de 16 ans) ou de la journée défense et citoyenneté
☐ Photocopie du relevé de notes des épreuves anticipées de 1ère ou du relevé de notes du Baccalauréat



École et Cours Saint-John Perse Enseignement secondaire privé général et technologique

Mandat de prélèvement SEPA pour un prélèvement récurrent

Identifiant créancier SEPA de l'école : <u>FR41ZZZ476803</u>
<u>Créancier :</u> Société Ecole Saint-John Perse 14 rue Cavallotti 75018 Paris France
Débiteur : Nom
Adresse
Code postal -Ville
Pays
Votre N° de compte IBAN Votre code BIC : Joindre un RIB + IBAN
Date :/ / Signature :

Nota Bene : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l'Ecole Saint-John Perse à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte. Conformément aux instructions de L'Ecole Saint-John Perse, vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Ecole Saint-John Perse : 14 rue Cavallotti, 75018 Paris / Tél : 01 43 87 73 10 / sjp018@gmail.com

